Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215600313-20260924-D2026_2409_03-DE

Commune de Camors

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 septembre 2026

Délibération n° 2026-24/09- 03 : Adoption du relevé des décisions du Maire

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 20 h 00, le Conseil municipal de la commune de CAMORS, dûment convoqué le 17 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Christelle JAFFRÉ DANET, Maire.

Présents : - JAFFRÉ DANET Christelle - BADOUAL Claudie – FICHER Marie-Berchmans – FRAVALO Romain - GUENNEC Corentin - GUÉZENNEC Bruno– JÉHANNO Séverine – LE GAL Barbara – LE GOLVAN Yannick- LE GRAS Jean-Marc – LE LOUER Patrick– LE MAREC Perrine - LONGUÉPÉ Romain –MARTIN Isabelle - PETITEAU Denis - REPOSEUR Georges Henri - RUP JOLY Judikaëlle -SIMON Nadine –THOMAS David

Absents excusés : - CADORET Philippe (Pouvoir donné à PETITEAU Denis) - MANDOIS Alain (Pouvoir donné à REPOSEUR Georges Henri) - MOUREAUD Carelle (Pouvoir donné à LE GOLVAN Yannick) - PARQUIER Brianne (Pouvoir donné à GUENNEC Corentin)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération n° 2026-23/06-10 du 23 juins 2026- alinéa 4- déléguant au Maire le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Considérant que les décisions prises doivent faire l'objet d'un compte – rendu au Conseil municipal,
Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les décisions suivantes prises dans le cadre de sa délégation :

N° décision	Objet	Montant
2026-26/06- 30	Contrat annuel d'entretien des terrains de football – Entreprise JARDI-LOCATION et PAYSAGE	+ 31 950,45 € HT
2026-26/06-31	Convention de financement avec la Fondation du Patrimoine pour l'attribution d'une aide de 15 000 € pour le financement des travaux de réfection de l'église Saint Sané	
2026-29/06-32	Ouverture d'une ligne de trésorerie de 150 000 € auprès de Arkéa Banque Entreprises et institutionnels	
2026- 16/07-33	Remplacement de 2 vidéo projecteurs à l'école Les Lutins avec la société Média Bureautique	+ 2 878,00 €HT
2026-20/07-34	Travaux de réhabilitation d'un restaurant scolaire- Avenant n°3 – Lot 07 « Menuiseries extérieures aluminium» avec l'entreprise ALUMINIUM DE BRETAGNE	- 4 229,00 € HT
2026-20/07-35	Travaux de réhabilitation d'un restaurant scolaire- Avenant n°7 – Lot 09 « Menuiseries intérieures bois» avec l'entreprise THETIOT	- 1 340,00 € HT
2026-23/07-36	Travaux de terrassement aux abords de la maison de santé Entreprise JAFFRÉ	+ 3 113,00 € HT
2026-23/07-37	Travaux de curage de fossé et arasement des accotements – Intersection de Kerdonio à Kerauffret	+3 370,00 € HT

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215600313-20260924-D2026_2409_03-DE

	Entreprise JAFFRÉ	
2026-28/08-38	Signature d'un avenant n°1 à la convention triennale « Tarification sociale des cantines scolaires »	
2026-03/09-39	Signature d'une convention avec la société ECODIGO pour l'organisation d'un achat groupé au service des habitants de la commune de Camors	
2026-08/09-40	Non exercice du droit de préemption – Renonciation à acquérir – Liste récapitulative des Déclarations d'Intention d'Aliéner 2ème Trimestre 2026	
2026-14/09-41	Travaux Eglise - Avenant n°3 – Lot 01 « Maçonnerie- Taille de pierre » avec l'entreprise MAISON GREVET	+ 3 733,58 € HT
2026-17/09-42	Convention avec le cabinet d'avocat Martin pour une assistance suite à un différend avec la société SABA, maître d'œuvre pour les travaux de construction et de réhabilitation de restaurants scolaires	

Après avoir entendu l'exposé des décisions prises par le maire, au titre de sa délégation, il est proposé aux membres du conseil municipal d'en prendre acte.

Pour extrait conforme, à Camors, le 24 septembre 2026,

Le Maire,

Christelle JAFFRÉ DANET

MAIRIE de CAMORS - 56 (Morbihan)

La Secrétaire,

Marie-Berchmans FICHER

« La présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de RENNES, situé 3 contour de la Motte 35000 RENNES ☎02 23 21 28 28, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de la légalité »